

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10127*
19 février 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 FEVRIER 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre du 18 février 1971 que je vous ai adressée (A/8283, S/10126) à propos de la lettre datée du 17 février 1971 que vous aviez reçue du représentant permanent de la Jordanie (A/8281, S/10123), j'ai l'honneur de faire la déclaration ci-après :

Il est de notoriété publique que lorsque, le 5 juin 1967, le Gouvernement jordanien a pris l'initiative de lancer une attaque de grande envergure contre Israël à Jérusalem - et ce en dépit du fait qu'Israël, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, avait invité la Jordanie à s'abstenir d'un tel acte - ledit gouvernement a violé et occupé l'enceinte du Siège de l'Organisation des Nations Unies à Jérusalem.

Le Secrétaire général avait fait rapport sur cette question à l'époque, notamment lors de la 1347^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 5 juin 1967.

Il convient de ne pas oublier que c'est précisément le Gouvernement jordanien qui lance maintenant des accusations controvérsées touchant un secteur qui a été l'objet de son agression délibérée et gratuite.

Je vous demanderai de bien vouloir faire publier ce document en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Yosef TEKOAH

Egalement publié sous la cote A/8284.

71-03347

